

Allocations familiales—Loi

nos convictions. Si ma mémoire est bonne, même les conservateurs ont changé d'idée sur cette proposition qui avait été faite à ce moment-là.

Comme je l'ai fait remarquer tantôt, le parti conservateur n'a pas exposé clairement sa politique sociale, s'il en a une. Le député qui pose la question l'a dit un peu plus tôt.

• (1220)

M. Ogle: Dites-lui que les Canadiens leur ont enlevé le pouvoir.

Mme Mitchell: Mon collègue a raison, ce sont évidemment les Canadiens qui ont défait le gouvernement conservateur, pas le Nouveau parti démocratique. Les conservateurs auraient même pu éviter des élections s'ils avaient été un peu plus habiles à certains égards.

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous avons parlé dans le courant de la journée des machines à propagande. La politique de Petro-Canada visait à encourager les Canadiens à verser volontairement plus d'argent à cette société pour qu'elle puisse forer un plus grand nombre de puits de pétrole, créer plus d'emplois et améliorer l'économie. Le chef du Nouveau parti démocratique a mal interprété le rapport et je suppose que ses députés ont ajouté foi à son interprétation plutôt qu'à la substance même du rapport et de la politique. En cette période de chômage aigu, ils auraient peut-être été plus avisés d'étudier les recommandations elles-mêmes au lieu de se fier à l'interprétation qu'en donnait leur chef.

Je demande au député de nous expliquer en quoi ce budget violait les principes dont nous avons parlé à la Chambre aujourd'hui. Il contenait de nombreuses propositions de crédit d'impôt, pour aider les personnes âgées et les familles. En même temps, il était conçu pour combattre l'inflation. Il aurait permis de créer 40,000 emplois par mois. Où sont les violations des principes du NPD là-dedans?

Mme Mitchell: Je serais très heureuse de répondre. Si je me souviens bien, le budget conservateur de cette époque était un budget de restrictions, tout comme le projet de loi C-132 propose des restrictions, sauf que le premier touchait tous les domaines de l'économie. Je me rappelle l'expression «sacrifices à court terme pour gains à long terme» qu'avait employée le ministre des Finances de l'époque.

En réalité, j'ai déjà répondu à la question du député. De mon point de vue, en tant que critique des questions sociales, le budget ne garantissait en rien le maintien de l'universalité des programmes sociaux. De plus, il faisait partie de la politique économique des conservateurs, si l'on peut appeler cela une politique, inspirée du pragmatisme de l'époque, tout comme celle des libéraux d'aujourd'hui. Ils essaient de lutter contre l'inflation en augmentant le chômage, ce que notre parti ne peut accepter.

M. Anguish: Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au député. Est-il vrai, oui ou non, que ce n'est pas une coalition des libéraux et des NPD qui a défait le gouvernement conservateur en 1979? Ce budget comprenait-il, oui ou non, des dispositions sur les allocations familiales? Je voudrais également que le député nous dise si le vote qui a défait le gouvernement conservateur était nécessairement un vote de confiance; après tout, il s'agissait d'un amendement libéral et d'un sous-amendement du Nouveau parti démocratique. Si je comprends bien, ce budget traitait des allocations

familiales. Quand le gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), l'honorable chef de l'opposition actuelle...

Mme Mitchell: Ce n'est plus le chef.

M. Anguish: Je suis désolé, mais n'est-il pas exact qu'il s'agissait de l'indiscrétion ou du dernier...

M. Neil: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La période de dix minutes qui suit un discours est censée permettre de poser des questions relatives à l'objet du débat. Pour le moment, nous parlons des allocations familiales, mais le député est en train de se lancer dans un débat politique. Je suis d'avis qu'il s'éloigne de l'objet du débat.

Le président suppléant (M. Blaker): Je laisse la parole au député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) et aux autres députés qui désirent faire un rappel au Règlement. Selon la présidence, l'intention de la réforme parlementaire n'était peut-être pas d'encourager les députés à poser, à un membre du même parti, des questions qui ne semblent se rapporter ni au projet de loi à l'étude ni peut-être au discours du député.

Je prévient les députés que j'hésite beaucoup, comme je l'ai déjà dit, à prendre une décision qui nous lierait, particulièrement à propos de cette période de questions et de réponses. Comme il s'agit d'une nouvelle procédure, je pense qu'il appartient à la présidence de s'assurer que les députés eux-mêmes déterminent de quelle manière ils désirent utiliser cette période de dix minutes. De toute manière, je ne suis pas sûr que nous nous y prenions de la bonne façon.

M. Hawkes: Monsieur le Président, s'il n'y a pas de députés des autres partis qui veulent poser des questions, on devrait laisser la parole à un député du même parti. J'ajouterai que si un député du même parti semble gaspiller une partie des dix minutes, la présidence pourrait en prendre note et ne pas tenir compte de l'intervention, de sorte que les autres aient le temps d'aller au fond de la question.

M. Keeper: Monsieur le Président, mon collègue questionnait le député à propos de dispositions de l'ancien budget des conservateurs sur les allocations familiales. En cela, il n'agissait pas différemment du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Si nous sommes à côté du sujet, pourquoi n'en est-il pas de même lorsque la même question est posée par un député du parti conservateur?

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de The Battlefords-Meadow Lake à propos du même rappel au Règlement.

M. Anguish: Non, monsieur le Président, je n'invoque pas le Règlement. Je voudrais revenir à ma question si je le peux. Si j'ai formulé ma question de cette façon, c'est uniquement parce que le député d'Eric aux Pays des merveilles, Calgary-Nord ou peu importe, parlait des allocations familiales et du budget que le parti conservateur a présenté en 1979. J'essayais de faire remarquer que ce n'est pas à cause des allocations familiales et de la coalition entre les autres partis que les conservateurs ont été défaits à cette époque. Le chef du parti, en 1979, s'est rendu chez le gouverneur général, après avoir été défait sur un sous-amendement à un amendement au budget et lui a demandé de dissoudre la Chambre et de tenir des élections. A mon avis, c'était là une marque d'incompétence de la part du chef du parti conservateur. Le sort de ce chef de l'opposition nous montre à quel point il manquait d'expérience. Les conservateurs ont fini par voir clair, mais selon moi, cela